

Données personnelles du/de la candidat-e

Madame Monsieur

Nom	Prénom
.....
Date de naissance	Rue
.....
NPA, Localité	N° de tél. et mobile
.....
Courriel	Origine/nationalité
.....

Formation à plein temps

- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en construction et industrialisation (**MII**) au CIFOM-ET
- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en restauration/complications horlogères (**MIR**) au CIFOM-ET (*formation réservée aux titulaires d'un CFC d'horloger rhabilleur*)
- Technicien-ne dipl. ES en informatique, spécialisation en informatique technique (**INT**) au CPLN-ET
- Technicien-ne dipl. ES en systèmes industriels, spécialisation en automatisation (**SIA**) au CPLN-ET

Formation en emploi (60-40 : 3 jours en entreprise, 2 à l'école / **80-20** : 4 jours en entreprise, 1 jour et 1 soirée à l'école / **100** : 2 soirées et 1 samedi matin à l'école)

- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en construction et industrialisation (**MII**) au CIFOM-ET (**60-40**)
- Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en conception horlogère (**MIH**) au CIFOM-ET (**60-40**)
- Technicien-ne dipl. ES en informatique, spécialisation en informatique technique (**INT**) au CPLN-ET (**60-40**)
- Technicien-ne dipl. ES en systèmes industriels, spécialisation en automatisation (**SIA**) au CPLN-ET (**60-40**)
- Technicien-ne dipl. ES en Processus d'entreprise ES (**PRO**) au CPLN-ET **60-40** **80-20** **100**
- Technicien-ne dipl. ES en Technique des bâtiments ES (**TBA**) au CPLN-ET **60-40** **80-20** **100**
- Informaticien-ne de gestion ES (**ING**) au CPLN-ET **60-40** **80-20**

Délai d'inscription : mercredi 9 mars 2022. Une confirmation d'inscription vous parviendra d'ici au vendredi 13 mai 2022.

Documents à fournir

- ✓ Une photo passeport couleur
- ✓ Pour les candidat-e-s étrangères-ers, une copie du permis de séjour
- ✓ Pour les candidat-e-s ayant déjà obtenu leur certificat fédéral de capacité, une copie de ce titre et les notes de l'examen
- ✓ Pour les candidat-e-s en cours de formation (CFC), une copie de leurs bulletins semestriels
- ✓ Attestation du ou des précédent(s) employeur(s) si vous avez déjà travaillé comme employé au préalable

Important

- ✓ Seuls les dossiers complets (avec tous les documents demandés) pourront être pris en considération.
- ✓ Aucune demande d'admission par courrier électronique ne sera prise en considération.
- ✓ Un ordinateur portable personnel de type PC Windows est nécessaire pour suivre la formation (voir modalités financières).

Adresse de facturation si différente des données personnelles ci-dessous

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Raison sociale
Nom, Prénom	Date de naissance
.....
Rue	NPA, Localité
.....
N° de téléphone	Courriel
.....

Conditions d'admissions à l'école supérieur technique

- ✓ Pour les formations en emploi, et conformément à l'art. 4 de l'ordonnance OCM ES 412.101.61, une activité professionnelle d'au moins 50 % dans le domaine correspondant aux études est exigée. Un délai de 6 mois après le début de la formation peut être accordé.
- ✓ Pour les détenteurs d'un titre ne correspondant pas à la liste de la filière choisie, la décision de l'admission se fait sur la base du dossier de candidature.
- ✓ Pour les candidat-e-s ne résidant pas dans le canton de Neuchâtel et afin de déterminer le canton débiteur, un formulaire de données personnelles doit être rempli et signé. (voir : www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/formations/Pages/Formations-hors-canton.aspx). Celui-ci sera accompagné d'une attestation de domicile de la commune ne datant pas de plus de 3 mois avant le début des études (mai 2022).
- ✓ Les demandes d'admission sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- ✓ Si le nombre de candidats remplissant les conditions d'admission est supérieur au nombre de places disponibles, une sélection est organisée basée sur les notes obtenues au CFC.
- ✓ Pour la filière Technicien-ne dipl. ES en microtechnique, spécialisation en restauration/complications horlogères, un concours d'entrée est organisé sur deux jours. Les dates du concours vous seront transmises ultérieurement.
- ✓ Durant ses études, l'étudiant-e devra être assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels auprès d'une assurance privée.
- ✓ La prochaine rentrée scolaire est fixée au lundi 15 août 2022.

Modalités financières

- ✓ Une taxe d'inscription de CHF 150.- non remboursable est perçue pour le traitement administratif dans les 10 jours qui suivent la confirmation d'admission. Cette taxe est à verser sur le compte correspondant à votre lieu de formation :
- ✓ **CIFOM-ET** : CH38 0076 6000 T186 4640 3, CCP 20-136-4 ; **motif** : *technicien CIFOM-ET 2022-2023* ainsi que le code formation (ex. **MIH**)
- ✓ **CPLN-ET** : CH52 0900 0000 2000 8576 6 – CCP 20-8576-6 ; **motif** : *technicien CPLN-ET 2022-2023* ainsi que le code formation (ex. **PRO**)
- ✓ Pour la formation à plein temps, un écolage semestriel de CHF 500.- (x4 semestres) est perçu.
- ✓ Pour la formation en emploi, un écolage semestriel de CHF 2'400.- (x6 semestres) est perçu.
- ✓ Pour le matériel et les ouvrages d'enseignement, un budget de CHF 500.- est à prévoir.
- ✓ Pour l'acquisition d'un PC portable, un budget de CHF 2'000.- est à prévoir.
- ✓ Pour le/la candidat-e de moins de 25 ans, la rubrique « Adresse de facturation si différente des données personnelles ci-dessous », doit obligatoirement être complétée avec les données personnelles de votre représentant fiscal.

Le montant de l'écolage est susceptible d'être adapté en cours de formation.

Conditions annulation

- ✓ L'écolage doit être réglé dans un délai de 30 jours dès sa facturation, mais au plus tard avant le début des cours.
- ✓ Une personne qui suivrait un cours sans avoir payé la finance de cours est automatiquement exclue du cours.
- ✓ Tant et aussi longtemps que les finances de cours ne sont pas payées en intégralité, le CIFOM-ET ne délivrera aucune attestation, aucun certificat ou titre relatif à la formation.
- ✓ Toute interruption doit être annoncée par écrit à l'école au plus tard 15 jours avant chaque début de semestre.
- ✓ Sauf cas de force majeure (maladie, module précédent non acquis...) dûment justifiée, tout retrait d'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais calculés comme suit :
 - ✓ au plus tard 2 semaines après le délai d'inscription le 40 % du prix du semestre
 - ✓ plus de 2 semaines après le délai d'inscription le 80 % du prix du semestre
 - ✓ lorsque le semestre est commencé, le montant de ce dernier est dû intégralement.
- ✓ L'école se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre de candidats s'avère insuffisant au terme du délai d'inscription. Les frais de cours déjà versés seront alors remboursés.

Le/la candidat-e déclare avoir pris connaissance des conditions susmentionnées et, par sa signature, les avoir acceptées.

Lieu, date :

Signature :